

## Modèle de Cahier de vie

### Systemes d'assainissement collectif de capacité inférieure à 200 EH et Installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH

#### MAITRE D'OUVRAGE

Nom du propriétaire ou de la collectivité :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

#### Pour les systèmes d'assainissement collectif uniquement :

N° SANDRE de l'agglomération d'assainissement :

N° SANDRE du système de collecte :

N° SANDRE de la station de traitement :

#### EXPLOITANT(S)

Nom(s) :

Adresse(s) :

Adresse(s) mail :

Téléphone(s) :

#### SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE (SPANC ou service Police de l'eau)

Nom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

## CONSIGNES

### **UTILISATION DE CE MODELE DE CAHIER DE VIE :**

*Ce modèle de cahier de vie est disponible sur le portail de l'assainissement communal (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>) et sur le portail de l'assainissement non collectif (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>).*

*Ce document est un modèle national qui doit être adapté à chaque situation en respectant la structure du modèle. Toutes les parties concernant votre système doivent être complétées. Les autres parties sont conservées et portent la mention « sans objet ». Les inscriptions en bleu italique dans ce modèle sont données à titre indicatif et doivent être supprimées lors de la rédaction du cahier de vie.*

### **OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE :**

*Le fonctionnement et la longévité d'un système (système d'assainissement collectif ou installation d'assainissement non collectif) dépend du bon entretien des ouvrages. En qualité de maître d'ouvrage, vous devez mettre en place une autosurveillance de votre système d'assainissement en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Pour cela, vous devez rédiger et tenir à jour un cahier de vie comportant un programme d'exploitation sur 10 ans.*

*Le cahier de vie permet au service en charge du contrôle (service police de l'eau ou service public d'assainissement non collectif) de réaliser chaque année le contrôle annuel de la conformité selon l'arrêté du 21 juillet 2015 et de vous informer avant le 1er juin de la situation de conformité.*

### **ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE :**

Je soussigné m'engage à faire mettre en application et, le cas échéant, faire respecter par mon exploitant le programme d'exploitation et d'autosurveillance décrit dans le présent cahier de vie et répondant à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, j'affirme que les moyens humains et matériels nécessaires seront mis en œuvre et que, le cas échéant, le présent engagement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Enfin, toutes les actions correctrices éventuelles seront mises en œuvre et il sera tiré profit de tout enseignement conduisant à l'amélioration de l'exploitation et de l'autosurveillance.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

## **REGLES DE TRANSMISSION DU CAHIER DE VIE :**

1. Vous devez transmettre, la première année, une copie de l'ensemble du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Date de visa du service en charge de l'assistance technique (le cas échéant et pour les systèmes d'assainissement collectif uniquement) :

Date de transmission de la copie du cahier de vie au service en charge du contrôle :

2. En cas de modification des sections 1 ou 2, vous devez à nouveau transmettre au service en charge du contrôle, une copie du cahier de vie.

<b>MODIFICATION(S) DU CAHIER DE VIE</b>	
<b>Objet de la modification :</b>	<b>Date de transmission au service en charge du contrôle :</b>

3. Vous devez ensuite transmettre chaque année avant le 1<sup>er</sup> mars, une copie de la section 3 de l'année antérieure du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Vous devez conserver et tenir à la disposition du service en charge du contrôle l'ensemble du cahier de vie et les sections 3 des années antérieures.

En cas de non-conformité annuelle, vous devez faire parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs que vous entendez mettre en œuvre.

**Note :** L'utilisation des données issues de ce cahier de vie devra respecter la réglementation relative aux données personnelles.

# SECTION 1 : DESCRIPTION, EXPLOITATION ET GESTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## 1.1. DESCRIPTION

Décrivez le système (système de collecte et de traitement, évacuation) à l'aide du tableau ci-dessous.

### SYSTEME DE COLLECTE

Nombre d'immeubles raccordés :

Population raccordée : *ex. 40 personnes, 80 élèves, 100 couchages, ...*

Activités particulières (le cas échéant) : *ex. bar, restaurant, ...*

Charge de pollution organique (si connue) (kgDBO<sub>5</sub>/j) :

Linéaire de réseau (m) :

Type de réseau (cochez la ou les case(s) correspondante(s)) :

séparatif       unitaire

Nombre de poste(s) de pompage (le cas échéant) :

Linéaire de la conduite de refoulement associée (m) :

Nombre de points de déversement (le cas échéant) : *ex. déversoirs d'orage, trop-plein de poste, ...*

### SYSTEME DE TRAITEMENT

Lieu d'implantation :

Localisation de la station de traitement des eaux usées et de son/ses point(s) de rejets : *ex. sur un fond de carte IGN*

Coordonnées Lambert 93 (ou référentiel local en outre-mer) ou références cadastrales :



Date de mise en service :

Capacité nominale (EH) :

organique (kgDBO<sub>5</sub>/j) :

hydraulique (m<sup>3</sup>/j) :

Type de traitement File eau :

File boue (si indépendant de la file eau) :

Liste des principaux ouvrages et équipements (*voir fiches techniques en annexe*) :

*ex. déversoir en tête de station, décanteur primaire, filtre, réacteur biologique, clarificateur, ... pour les ouvrages*

*ex. auget, surpresseur, ventilation, ... pour les équipements*

### **EVACUATION DES EAUX USEES TRAITEES**

Coordonnées Lambert 93 (ou référentiel local en outre-mer) ou références cadastrales :

*Cochez la ou les case(s) correspondante(s) :*

rejet dans les eaux superficielles ; nom du cours d'eau :

réutilisation pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts

infiltration dans le sol/sous sol

Liste des principaux ouvrages et équipements ou vecteurs existants :

*ex. zone de rejet végétalisée, bassin d'infiltration, ... pour les ouvrages*

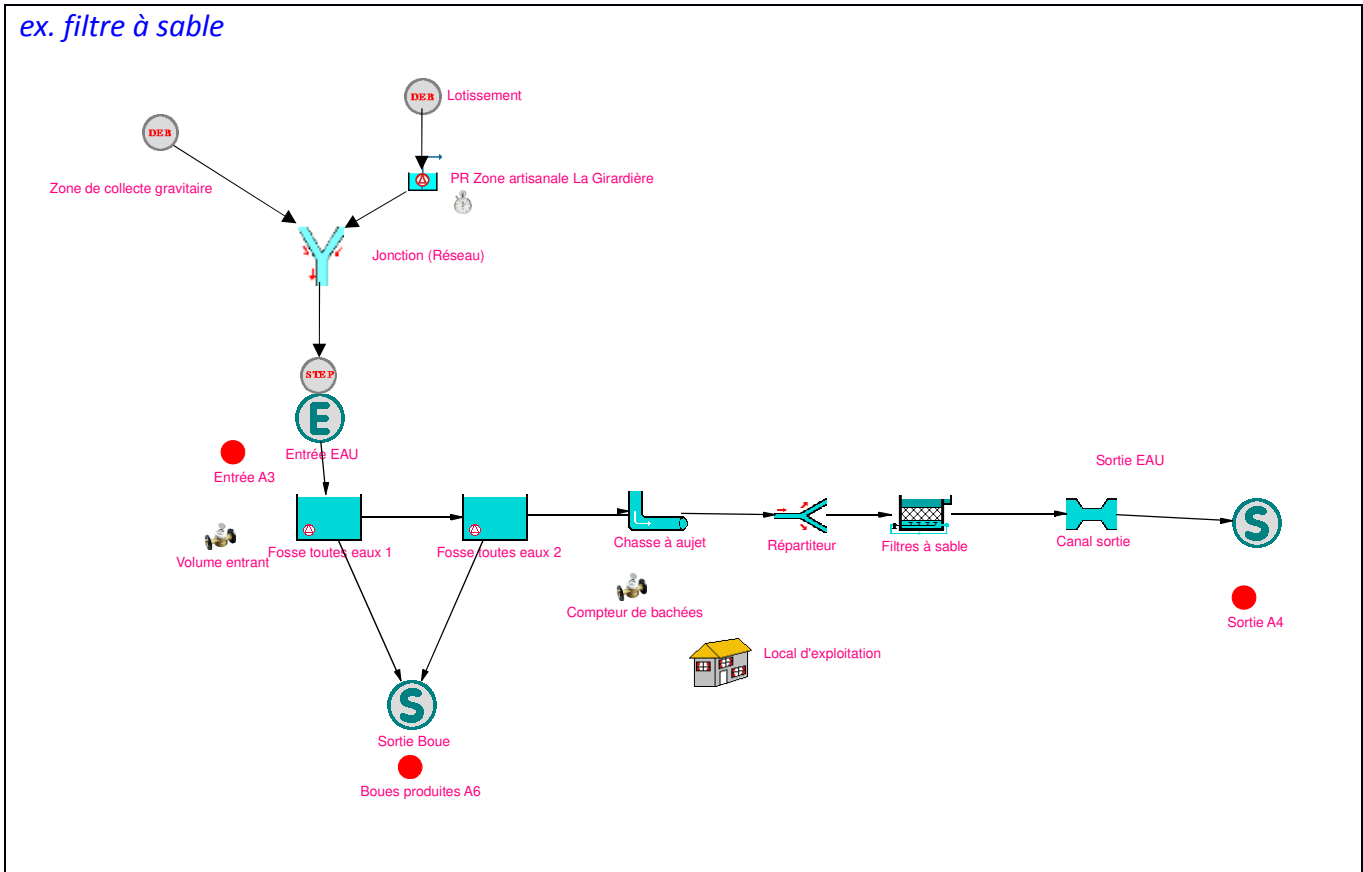
*ex. fossé, conduite d'eaux pluviales, ... pour les vecteurs existants*

## 1.2. SCHEMA OU SYNOPTIQUE

Repérez sur un schéma ou synoptique légendé ci-dessous :

- les principaux ouvrages du système de collecte (ex. poste de pompage, points de déversement, ...);
- les principaux ouvrages du système de traitement (ex. décanteur primaire, filtre, réacteur biologique, clarificateur, points d'autosurveillance (prélèvement, mesure de débit), ...);
- le point de rejet et/ou les ouvrages d'évacuation des eaux usées traitées;
- les points SANDRE uniquement pour les systèmes d'assainissement collectif.

ex. filtre à sable



### **1.3. PROGRAMME D'EXPLOITATION SUR 10 ANS ET ORGANISATION**

Recensez et décrivez les actions prévisionnelles d'exploitation sur les systèmes de collecte (ex. curages, visites des postes de pompage, ...), de traitement (ex. contrôles visuels des équipements, changement de filtre à air, changement de média filtrant, vidanges, réalisation de test simplifiés, ...) et l'ouvrage d'évacuation, le cas échéant. Précisez qui les fait et à quelle fréquence.

Citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'exploitation et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'exploitation de l'installation.

<b>Nature de l'action :</b>	<b>Opérateur :</b>	<b>Fréquence :</b>
<i>ex. rotation des filtres</i>	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>1 fois par semaine</i>
<i>ex. contrôle visuel des ouvrages</i>	<i>exploitant A</i>	<i>1 fois tous les 15 jours</i>
<i>ex. évacuation des boues ou matières de vidange</i>	<i>prestataire</i>	<i>1 fois par an</i>
<i>ex. hydrocurage du réseau de collecte</i>	<i>prestataire</i>	<i>1 fois par an</i>

## SECTION 2 : ORGANISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 2.1. METHODES UTILISEES POUR LE SUIVI DU SYSTEME

Pour chaque information d'autosurveillance devant être recueillie, précisez la méthode utilisée et la fréquence.

Information recueillie :	Méthode :	Fréquence :
1. Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass)	<i>ex. observation de traces de déversement à l'exutoire, défaut de poste de relevage sur une durée importante, ...</i>	<i>à chaque passage</i>
2. Estimation du débit entrant ou sortant sur la file eau	<i>ex. à partir d'un débitmètre, de compteurs d'équipements de transfert ou de répartition (poste de relevage, chasse à auget, ...), de la consommation en eau potable de la zone de collecte, du nombre de branchements, d'une mesure ponctuelle du volume d'eaux usées en sortie en un temps donné (empotage), ...</i>	<i>1 fois par an</i>
3. Nature, quantité et destination des déchets évacués	<i>ex. à partir des tonnages mentionnés sur les bons d'élimination ou d'une estimation du poids : - graisses : - refus de dégrillage : - produits de curage :</i>	<i>à chaque évacuation</i>
3bis. Nature, estimation de la quantité et destination des boues ou matières de vidange évacuées	<i>ex. quantité brute en m<sup>3</sup> indiquée sur le bordereau, boues sèches évacuées pour les filtres plantés, pour la quantité de matières sèches : estimation sur la base d'une mesure de la siccité, d'une valeur de siccité fournie par le fabricant/constructeur ou à défaut, d'une valeur de 17g/L (FNDAE n°30), ...</i>	<i>à chaque évacuation</i>
4. Estimation de la consommation d'énergie	<i>ex. sur la base d'un compteur spécifique (si existant) ou des indications du fabricant/constructeur des équipements (pompes, ...), ...</i>	<i>1 fois par an</i>
5. Consommation de réactifs	<i>ex. sur la base des bordereaux de livraison, des temps de fonctionnement des équipements, des indications du fabricant/constructeur, ...</i>	<i>1 fois par an</i>



6. Volume et destination des eaux usées traitées réutilisées (le cas échéant)	<i>ex. sur la base de l'estimation du débit sur la file eau et application d'un taux de réutilisation, ...</i>	<i>1 fois par an</i>
7. Autres	<i>ex. relevés de compteurs (de moteur, de pompe, d'auget, ...), réalisation de tests simplifiés (bandelettes NH<sub>4</sub>, NO<sub>3</sub>, pH, ...), mesures in situ (O<sub>2</sub> dissous, potentiel redox, performances épuratoires, ...), ...</i>	<i>à chaque passage</i>

## **2.2. ORGANISATION DU OU DES GESTIONNAIRE(S) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE**

L'autosurveillance est-elle assurée directement par le maître d'ouvrage ?

(cochez la case correspondante)  oui  non

Si non, citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'autosurveillance et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'autosurveillance de l'installation.

Personne(s) chargée(s) de l'autosurveillance :



**SECTION 3 :**  
**SUIVI DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON**  
**COLLECTIF**  
**POUR L'ANNEE : 20\_\_**

*La section 3 est rédigée sous forme d'une partie détachable.*

*A chaque début d'année (avant le 1<sup>er</sup> mars) vous devez :*

- renseigner la section 3 de l'année passée et en transmettre une copie au service en charge du contrôle ;*
- conserver les sections 3 des années antérieures pour les tenir à disposition du service en charge du contrôle.*

**3.1. ACTES DATES EFFECTUES**

*Listez ici les actes effectués (opérations d'exploitation et de maintenance) en les datant et en précisant l'intervenant.*

Nature de l'opération :	Date :	Intervenant (personne, entreprise) :

### **3.2. INFORMATIONS D'AUTOSURVEILLANCE**

Complétez ici les informations d'autosurveillance recueillies.

<b>1. Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass) :</b>		
<b>2. Estimation du débit entrant ou sortant sur la file eau (m<sup>3</sup>/an) :</b>		
<b>3. Déchets et boues ou matières de vidange évacués :</b>		
Nature :	Estimation de la quantité (précisez l'unité) :	Destination :
<b>4. Estimation de la consommation d'énergie (kWh) :</b>		
<b>5. Consommation de réactifs :</b>		
Nature :	Estimation de la quantité (précisez l'unité) :	
<b>6. Eaux usées traitées réutilisées (le cas échéant) :</b>		
Volume (m <sup>3</sup> ) :	Destination :	
<b>7. Autres :</b> <i>ex. relevés de compteurs (de moteur, de pompe, d'auget, ...), réalisation de tests simplifiés (bandelettes NH<sub>4</sub>, NO<sub>3</sub>, pH, ...), mesures in situ (O<sub>2</sub> dissous, potentiel redox, performances épuratoires, ...), ...</i> <i>ex. les résultats peuvent être présentés dans un tableau en annexe D</i>		

### **3.3. DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA DESTINATION DES BOUES OU MATIERES DE VIDANGE**

Joignez en annexe de la section 3 la copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange.

### **3.4. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS**

Listez ici les évènements majeurs survenus (pannes, situations exceptionnelles, alertes, ...) en les datant.

Nature de l'événement :	Date :

### **3.5. TRAVAUX**

Listez les travaux réalisés (achevés ou en cours) sur le système de collecte ou la station de traitement des eaux usées (ex. renouvellement de réseaux, réhabilitation, extension, ...).

Nature des travaux :	Ouvrage concerné :	Nom de l'entreprise :	Date de réception ou état d'avancement au 31 décembre :

Si ces travaux modifient les données descriptives de l'installation figurant à la section 1, vous devez les remettre à jour et envoyer une copie du cahier de vie au service en charge du contrôle.

## **ANNEXES**

**ANNEXE A : COPIE DES CONTRATS D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION**

**ANNEXE B : COPIE DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE DE L'INSTALLATION**

**ANNEXE C : COPIE DES JUSTIFICATIFS D'ELIMINATION DES BOUES OU BORDEREAUX DE SUIVI DES MATIERES DE VIDANGE**

**ANNEXE D : RESULTATS DES TESTS SIMPLIFIES**

**ANNEXE E : COPIE DES FICHES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS OU DES GUIDES D'UTILISATION DES UNITES DE TRAITEMENT REDIGES PAR LES FABRICANTS/CONSTRUCTEURS**